



Mon programme électoral

Je veux lancer un appel solennel et pressant aux citoyens et citoyennes du Saguenay pour qu'ensemble nous puissions nous attaquer aux problèmes structurels qui minent gravement, depuis sa création, la principale agglomération du Saguenay. Mettons fin à la procrastination, à la tergiversation et aux négociations entre arrondissements qui ne mènent nulle part. L'heure est à une forte mobilisation autour de valeurs démocratiques et rassembleuses qui nous mèneront vers un monde meilleur, un environnement plus sain, une communauté qui se développe et retrouve sa fierté.

La Ville de Saguenay, une ville à réformer.

Mon programme comporte trois volets

**Un nouveau regroupement
municipal** (pages 2-3)

**Une gouvernance plus
transparente** (pages 4-7)

**Un développement économique
à dimension régionale** (page 8)

Me rejoindre ou faire un don:

Tél: 418-696-2012 Courriel: jacquespelletier5@videotron.ca

Blogue: <https://jacquespelletier.ca/>

1 - Regroupement municipal

Mon parcours

Je m'intéresse et je participe activement, depuis plus de quinze ans, à la vie municipale. J'ai publié plus de 300 articles, communiqués ainsi que deux livres qui portent un oeil critique tant sur l'organisation de la ville que sur les décisions du conseil municipal et leurs conséquences sur la santé financière de cette dernière.

Le contexte

La plupart des habitants de ce territoire conviennent que cette fusion municipale de 2002 est un échec:

- une ville qui est trois fois trop grande,
- une ville dont les zones urbaines ne font que 13 % du territoire,
- des secteurs qui sont à des kilomètres l'un de l'autre,
- une ville qui n'a pas évolué depuis sa création,
- une ville qui ne génère pas de revenus suffisants pour remplir adéquatement ses obligations,
- une fusion qui va à l'encontre du développement historique des anciennes municipalités,
- une fusion justifiée uniquement sur des aspects économiques sans considération des aspects humains,
- une ville qui, plus que toute autre, confirme le constat des experts: « *les fusions n'ont pas atteint leurs objectifs* ».

Administration après administration, le régime actuel a indubitablement démontré son incapacité à réagir aux défis majeurs qu'il a eu à surmonter, d'où son déclin par rapport à d'autres villes comparables. Les facteurs qui expliquent cette situation sont multiples. Cependant, celui qui m'apparaît être le plus critique est la structure elle-même de cette ville qui se doit d'être réformée.

En somme, une ville artificielle, une ville sans âme.

Voici maintenant ce qui peut véritablement nous unir



Une communauté urbaine

La structure administrative sera celle d'une MRC composée des seules anciennes villes de Chicoutimi, Jonquière et la Baie préférablement amputées de leur territoire agricole.

Donc, une structure qui demeure à deux niveaux, soit un conseil de MRC composé d'un certain nombre d'élus des trois municipalités et trois conseils municipaux composés du nombre d'élus que chacune des municipalités voudra bien se donner. Quant à Laterrière, Lac-Kénogami et Shipshaw, elles rejoignent la MRC du Fjord. Canton-Tremblay demeure fusionnée à Chicoutimi puisque limitrophe.

Conséquence non négligeable, chaque municipalité retrouve sa propre identité et son nom sur les cartes géographiques.

Le meilleur des deux mondes

Tout en partageant une vision commune en matière d'environnement et tout en dotant la population de services communs dont ceux de la sécurité, de la collecte des matières résiduelles, etc., chaque ville reprend son identité et son indépendance en matière de développement de son territoire, de ses choix d'investissement, de son budget et, par conséquent, de son taux de taxation compatible avec sa capacité de payer. C'est ce que font chacune des municipalités des 104 MRC au Québec. Pour compléter le tableau, mentionnons que certains dossiers requièrent une collaboration spéciale entre cette communauté et la MRC du Fjord ainsi qu'avec les autres MRC du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Mon engagement

Demander au ministère des Affaires municipales la création d'une commission dont le mandat sera de valider tout le processus pour la formation d'une communauté urbaine, de définir plus précisément le périmètre et la représentativité de chaque municipalité qui la composera, de préciser les domaines de compétences des deux paliers décisionnels et enfin, d'identifier les domaines de collaboration avec les municipalités ou MRC limitrophes et de vérifier la pertinence de créer une ou des régies intermunicipales. Elle remettra au Conseil municipal un projet de loi qui devra être transmis au gouvernement du Québec.

2 - La gouvernance

Mon parcours

En tant qu'ingénieur, administrateur ou membre de conseils d'administration, j'ai oeuvré près de 40 ans au sein de diverses entreprises manufacturières. J'ai orienté ou dirigé, entre autres, le développement de leurs opérations, développé des politiques de gestion des ressources, mis en place de nouveaux systèmes informatisés de planification et contrôle des opérations, de contrôle de la qualité, de prix de revient, de rapports financiers, effectué des vérifications diligentes pour des acquisitions d'entreprises à l'international et participé aux négociations des conventions collectives.

Le contexte

Que ce soit au Québec, dans le reste du Canada ou en Europe, lorsqu'on parle de bonne gouvernance, on n'utilise pas nécessairement les mêmes termes, mais on énonce les mêmes principes qui peuvent se résumer en des mots simples tels que responsabilité, surveillance, rétroaction, transparence, efficience, efficacité, inclusivité, impartialité, apprentissage, éthique, compétence, innovation, durabilité, imputabilité. Je suis bien conscient que la commission pour l'élaboration d'un nouveau regroupement municipal devra prendre plusieurs mois pour présenter ses recommandations à la population et aux élus et que, par la suite, la machine gouvernementale, soit le ministère des Affaires municipales, prendra tout le temps nécessaire pour analyser ce dossier, présenter un projet de loi, en discuter avec les municipalités concernées et l'approuver. Entretemps, la Ville devra fonctionner et certaines actions devront être prises en prévention d'un délai ou d'un refus du ministère.

Mes engagements

Changer la façon de gouverner cette entité municipale, quelle qu'elle soit, pour l'adapter aux principes de gouvernance mondialement reconnus dans les sociétés qui se veulent modernes et démocratiques. Tout l'appareil, tant politique qu'administratif, sera concerné. En voici quelques éléments:



1- Représentativité - Tout élu doit avoir sensiblement le même poids politique. En conséquence, l'arrondissement de Chicoutimi aura un conseiller supplémentaire. Quant à La Baie, deux seulement de ses trois conseillers siégeront au conseil municipal.

2- Transparence - Les citoyens auront accès à toute information qui n'est pas classée confidentielle. Donc, finies, entre autres, les plénières précédant les assemblées du conseil où tous les sujets étaient à huis clos.

3- Impartialité - Le maire cèdera sa place à un autre élu à titre de président du conseil municipal qui siègera le soir.

4- Compétence - La nomination d'un membre ou d'un président de comité ou commission sera basée sur ses compétences et sa disponibilité. Si aucun élu n'est en mesure d'occuper adéquatement ce poste, un citoyen compétent en la matière devra y être intégré.

5- Ordre du jour des séances des conseils - Ce ne peut pas être l'apanage que du président de l'assemblée. Ce sera le fruit d'une réflexion commune des élus.

6- Efficience (meilleure utilisation possible des ressources disponibles)- Prenons par exemple Promotion Saguenay qui est à la fois le gestionnaire d'un aéroport et d'un quai de croisière, tout en agissant comme agent économique dans les domaines commercial, industriel et touristique et pourvoyeur financier de plusieurs événements culturels ou touristiques. Des corporations indépendantes remplaceront cette hydre. On ne peut être un opérateur et un développeur en même temps. D'autres organismes (STS, OMH par exemple) demanderont aussi toute notre attention.

7- Efficacité (mesure de performance de l'organisation) - Toutes les directions ou les commissions ont un mandat à réaliser, des objectifs périodiques à atteindre. Elles doivent donc être imputables des gestes qu'elles posent et des atteintes de leurs objectifs. Elles seront donc tenues de faire rapport périodiquement aux élus et à la population de l'état de la situation.

8- Aménagement du territoire - Tant que le projet de communauté urbaine ne sera pas réalisé, il nous faudra à tout le moins prendre en

considération que la population de cette ville demeurera stagnante et que les trois noyaux urbains forment des entités urbaines indépendantes qui peuvent même se compétitionner sur le plan démographique et économique. Quant aux secteurs ruraux et de villégiature, assurons-nous de préserver leur spécificité en évitant l'étalement urbain sur leur territoire.

9- Relations maire, directeur général, conseil municipal et cabinet - Qui décide dans la Ville? Il faudra s'assurer que les compétences respectives, dans la chaîne décisionnelle, entre les élus, le conseil, le comité exécutif, le DG et même le cabinet du maire aient fait l'objet de rencontres et soient comprises par l'ensemble des intervenants en tenant compte des dispositions de la loi. Le législateur a attribué la responsabilité de planifier, d'organiser, de diriger et de contrôler les activités de la municipalité au DG. Le directeur général relève du conseil et le maire est la courroie de communication. Quant au maire, on lui a attribué des pouvoirs généraux de surveillance, d'investigation et de contrôle (et non de direction) pour s'assurer du bon fonctionnement de la municipalité.

10- Se refaire une santé - De 2019 à 2023, Saguenay a vu sa population augmenter de 1 359 personnes alors qu'à Sherbrooke on observe une augmentation de 9 177, à Lévis de 7 297 et à Trois-Rivières de 5 751 personnes. Et ce n'est pas terminé, nous en reparlerons à la page suivante. Pour la même période, en ce qui concerne la richesse foncière (RFU) qui est la base de calcul pour les taxes municipales, Saguenay enregistre une augmentation de 19% alors que les trois autres villes atteignent respectivement 41%, 23% et 34%. Remarquez que chaque MM\$ génère 15,5 M\$ en taxes additionnelles. Et les écarts ne font qu'augmenter depuis la fusion. Saguenay ne génère pas assez de revenus. Et pourtant, on dépense sans compter. En voici la preuve. De 2007 à 2023 le taux d'endettement total par rapport à la RFU a augmenté de 54% à Saguenay, et de seulement 10% à Sherbrooke, 14% à Lévis et tenez vous bien, il a diminué de 28% à Trois-Rivières. Pas surprenant quand on accumule des déficits de fonctionnement avant ajustement à des fins fiscales année après année, ce qu'on n'observe pas dans les autres villes-cibles.

La solution? Il n'y aura pas de solutions acceptables sans un nouveau regroupement municipal. Toutefois on peut améliorer la situation:

réduire les charges de fonctionnement d'au moins 20 M\$, soit 5% du budget, trouver de nouvelles sources de revenus publiques ou privées et ajuster nos investissements de façon à pouvoir diminuer la dette. Ne vous attendez pas à des résultats immédiats la première année.

Comment y arriver? Voici sommairement certaines mesures à prendre:

- Moratoire sur le développement de nouvelles rues ou de nouveaux quartiers, quelle que soit leur vocation, et moratoire sur les investissements pour des bâtiments municipaux.
- Revoir la mission et la pertinence des tâches des départements.
- Prioriser les investissements dans les infrastructures dédiées aux services de base pour tous les citoyens. S'il reste de l'argent, prioriser les projets de développement économique qui augmenteront de façon significative notre richesse foncière. Le tout basé sur des critères d'évaluation éprouvés et respectés par les élus.
- Rechercher des partenaires qui profitent des retombées de certaines activités culturelles et sportives à grand déploiement. La participation financière de la Ville sera modulée en fonction du nombre d'artistes locaux ou, à tout le moins, provinciaux. Valider les paramètres utilisés pour calculer les vraies retombées économiques et culturelles pour la Ville.
- Éliminer les budgets « discrétionnaires » des élus pour l'entretien des infrastructures et ne conserver qu'un montant raisonnable pour des investissements mineurs urgents demandés par un nombre représentatif de citoyens du secteur concerné. En revanche, augmenter de façon significative les budgets de recherche et de soutien administratif pour les conseillers municipaux. Les budgets des cabinets seront diminués d'autant.
- Facturation mensuelle du compte de taxes et ce, sans intérêt pour le contribuable.

11 - Contrôle - Rapport financier non vérifié de mi-année et projection financière pour le reste de l'année. Publication au début d'avril du rapport financier vérifié. Mise en place d'indicateurs ou d'un tableau de bord pour quantifier les résultats et se comparer aux autres villes.

12 - Formation - S'assurer que chaque employé a les compétences requises pour sa tâche et qu'il peut bénéficier de formation pour se mettre à jour.

3 - Le développement économique

D'ici 2041, on prévoit, pour le SLSJ, une diminution de la population de 2.0% alors que les autres régions verront la leur augmenter entre 8% et 13%. Donc si notre poids démographique diminue en sera-t-il ainsi de notre qualité de vie? Une chose est certaine, nous devons nous réveiller et ne pas attendre le Messie pour nous sortir de cette ornière. Notre territoire est riche mais encore faut-il que les citoyens en profitent. Il est temps que cela change.

La solution que je vous propose:

Une corporation régionale de développement

- **Territoire** - L'ensemble de la région administrative Saguenay-Lac-St-Jean.
- **Compétence** - L'unique porte-parole, reconnue à ce titre par les gouvernements supérieurs, pour identifier et transmettre nos priorités concernant nos grandes orientations de développement économique.
- **Composition** - Les députés provinciaux et fédéraux, des représentants de chacune des MRC, des nations autochtones, des institutions et des sociétés civiles.

•Mandat

1 - Tenir à jour le potentiel de développement économique de **NOS** ressources naturelles (énergétiques, minérales, forestières, agricoles, marines, etc.) et identifier les créneaux de développement dans les domaines des services, des nouvelles technologies, du numérique et du culturel.

2 - Identifier de quelles façons celles-ci doivent être développées, utilisées ou transformées, horizontalement ou verticalement, pour maximiser les retombées régionales afin d'augmenter notre richesse collective.

3 - Présenter un plan de développement durable en matière de création d'entreprises manufacturières ou de services qui sauront perdurer. Des entreprises d'ici qui profitent aux gens d'ici.

4 - Favoriser la propriété régionale (entreprise privée, consortium ou coopérative).

•**Comité de formation** - Un tel mandat ne peut se réaliser sans une organisation solide appuyée par un budget conséquent et soutenue par une volonté politique à tous les niveaux. Un comité de formation devra donc précéder la création de la corporation pour en préciser le mandat, la composition, l'organisation, le budget et le financement et aussi ses relations avec les organisations locales de développement économique.